

Publié le 7 mai 2010

Logements sociaux : du bois pour Paris

C'est une première pour Paris. Un immeuble de logements sociaux à ossature bois vient d'être créé dans le XVIII^e arrondissement, près de Montmartre. Les premiers locataires arriveront mi-mai. Un projet innovant mené par la Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris (Siemp).



Avec sa jolie façade avec balcons, recouverte de bardage, et ses grandes baies vitrées, le nouveau bâtiment de quatre niveaux est l'une des grandes nouveautés de Paris : il a été entièrement construit en bois. Érigé à la place d'un ancien bâtiment insalubre, l'immeuble a été réalisé par la [Siemp](#) (Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris), maître d'ouvrage et bailleur social.

« Le chantier a été silencieux, sec et propre, tout a été découpé en usine et préparé, quasiment au centimètre, par un charpentier du Mans », explique Christine Combes, chef de projet à la direction de la construction à la Sem. Toute la structure en bois de sapin a en effet été créée en usine, avant d'être acheminée dans la capitale pour être assemblée en seulement quelques jours. C'est l'un des atouts de ce matériau : sa mise en œuvre est rapide car il n'a pas besoin de séchage. « Ce qui permet de diminuer considérablement le temps de réalisation du « clos couvert » et donc de réduire les nuisances », commente la Siemp qui mène également, dans le même quartier, un autre programme de huit logements sociaux à structure bois qui devrait être achevé en juin. Au-delà du confort des riverains, la préfabrication a permis de rentabiliser au maximum le matériau et d'économiser la matière première.

Le résultat est plutôt réussi. La façade a été habillée de carrés de bois et de métal tandis que des poutres apparentes donnent une note chaleureuse à des pièces spacieuses et lumineuses.

« Le choix de la conception d'un projet en structure bois a été voulu pour plusieurs raisons », ajoute la Siemp. « C'est un matériau recyclable et biodégradable, sa transformation pour la construction nécessite peu d'énergie et stocke le Co2 sans en fabriquer lors de sa mise en œuvre, contrairement à d'autres matériaux de construction ». D'autant que le bois acheminé du Nord de la France provient de forêts portant le label PEFC d'exploitation durable. La Sem estime que le volume de bois mis en œuvre sur les deux projets parisiens permet d'équilibrer sur une trentaine d'année la quantité de carbone qui sera émise pour l'éclairage et le chauffage de ces deux opérations.

Si la construction de l'ouvrage a été rapide, il aura tout de même fallu sept ans pour arriver à monter le projet. « On a essuyé les plâtres, souligne Romain Lévy, président de la Siemp, mais la voie est désormais ouverte ».